

E. PLANS D' ACTIONS : BILAN DES MESURES ADOPTÉES PAR LE PRÉCÉDENT PPBE

E.I MESURES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PRECEDENT PPBE

Localisation, infrastructure visée	Proposition de mesures	Bénéfice acoustique attendu	Mesures effectuées
RD 97, autoroute A 57, voie ferrovaire – Lieu-dit le Logis Neuf – Solliès-Ville	Isolation maximale des habitations en bordure de chaussée (possibilité jusqu'à 40 dB(A))	Abattement maximal des niveaux sonores à l'intérieur des logements	Non effectuée
	Prévision de mise en place d'un enrobé absorbant lors de prochains travaux sur la voirie	Réduction des émissions sonores sur cet axe	Fait sur la RD97
	Interdiction de traversée du lieu-dit pour les véhicules lourds		Non effectuée
	Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement avec la rue de Poiriers	Baisse des vitesses pratiquées donc réduction des émissions sonores sur cet axe	En projet
	Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement avec la rue de la Calade		En projet
	Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement avec le chemin de l'Estoularié		Non effectuée
	Aménagement de deux ralentisseurs de type « dos d'âne » en entrée et sortie du lieu-dit		Effectuée
	Mise en place d'indicateurs de vitesse pratiquée pour responsabiliser les automobilistes		Effectuée
Mise en place d'une trame paysagère entre l'autoroute et la RD 97 afin de créer un secteur plus « intimiste », moins directement exposé à l'ensemble des nuisances	Meilleur ressenti des riverains	Non effectuée	
Renforcement des contrôles de police sur cette traversée de lieu-dit	Efficacité des mesures prises	Non observée	
Enquête auprès des riverains quant à leur ressenti actuel vis-à-vis du bruit environnant	Meilleure connaissance du riverain quant aux actions possibles au sein même de sa parcelle, de son habitation.	Effectuée	
Information des populations résidentes sur la possibilité de réalisation d'études acoustiques (non subventionnées)		Effectuée	
Information des populations résidentes sur les mesures de réduction des nuisances sonores au sein d'une habitation (paragraphes E.I.2.1, E.I.2.2 et E.I.2.8)		Effectuée	
Information des populations résidentes de l'existence du PPBE et des cartes de bruit, mise à disposition de documentation en mairie		Effectuée	